



# MSC BORDEAUX RAIL SHUTTLE

06.07.2018  
v.1

# MSC BORDEAUX RAIL SHUTTLE : EXPORT



Chers clients,

Dans la perspective du lancement du '**Bordeaux rail Shuttle**' qui viendra en substitution du service feeding sur Bassens à compter du 09 Juillet 2018, nous vous proposons de trouver ci-dessous les notions de base à appliquer afin d'organiser vos exportations et importations via ce nouvel outil :

- **Export :**
  - ❖ **Booking** : Pour vos bookings via INTTRA, le schedule du port de Bassens est maintenu jusqu'à nouvel ordre. Vous effectuez donc votre booking en POL Bassens. Votre confirmation de booking mentionnera le port réel d'embarquement (Le Havre ou Fos-sur-Mer). Pour vos bookings manuels, votre réservation devra mentionner un POL 'BORDEAUX', le POD de votre choix et le lieu de positionnement en 'Place of Receipt'. La confirmation de booking que vous recevrez mentionnera le port réel d'embarquement (Le Havre ou Fos-sur-Mer). **Vous devrez comme d'habitude nous préciser aussi votre programme de positionnement du (des) conteneur(s) (lieu, date, heure) qui sera effectué selon les termes de la cotation qui vous a été remise.**
  - ❖ **Surestaries / Détentions** : Les conditions de **franchise** restent les mêmes que sur le port de Bassens, soit **7 jours** calendaires. Dans le cadre des positionnements en 'Carrier Haulage', le décompte des jours de surestaries / détentions débute à la date de rendez-vous fixée pour le positionnement par nos soins et s'arrête à la date prévue d'accostage du navire au port de chargement (date de schedule commercial retenue).
  - ❖ **Stationnements** : Les conditions de **franchise** restent les mêmes que sur le port de Bassens, soit **7 jours**. Le décompte des jours de stationnements débute à la date d'entrée du conteneur sur le terminal conteneur combiné de Bordeaux (Hourcade) et s'arrête à la date prévue d'accostage du navire au port de chargement (date de schedule commercial retenue). Les tarifs de stationnements restent également les mêmes que ceux qui étaient appliqués sur Bassens.
  - ❖ **Mise en Douane** : La marchandise pourra être conduite en douane soit sur le bureau du port de chargement (Le Havre ou Fos-sur-Mer / EXA, T2L, ...), soit sur le bureau de douane de votre choix mentionnant un point de sortie Le Havre ou Fos-sur-Mer (nécessite un apurement sur le port d'embarquement). Sur demande, MSC est en mesure de vous proposer ces prestations.
  - ❖ **Closings** : Les dates de 'closing' douane, VGM, VAQ sont celles applicables au navire du port de chargement.
  - ❖ **Charges locales** : Les THC et autres charges locales applicables seront celles du port de chargement, soit Le Havre ou Fos-sur-Mer (Disponibles sur simple demande).
  - ❖ **Conteneurs Reefers / Hors Gabarit non acceptés** sur le Bordeaux Rail Shuttle. Nous consulter pour une proposition tarifaire alternative. **Conteneurs de Marchandises Dangereuses** : Nous consulter.
  - ❖ Nous vous rappelons que **dans le cadre du transport ferroviaire de conteneur le poids marchandise maximum autorisé est de : 26.000 Kgs par conteneur** (sans la tare du conteneur). Pour un poids supérieur, nous consulter.

# MSC BORDEAUX RAIL SHUTTLE : IMPORT



- **Import :**
- ❖ **Booking / S.I.** : les bookings et 'Shipping instructions' que vous ferez auprès de vos agents au POL jusqu'alors libellés en 'Port of discharge Bassens' devront désormais être passés en POD : Le Havre ou Fos-sur-Mer et '**Place of delivery Bordeaux**', conformément à ce qui vous a été confirmé lors de l'offre tarifaire. MSC organisera à l'arrivée la livraison du conteneurs sur le lieu que vous nous aurez indiqué, selon le tarif convenu.
- ❖ **Surestaries / Détentions** : Les conditions de **franchise** restent les mêmes que sur le port de Bassens, soit **7 jours**. Dans le cadre des positionnements en 'Carrier Haulage', le décompte des jours de surestaries / détentions débute à la date de déchargement du navire sur le port prévu (Le Havre ou Fos-sur-Mer) et s'arrête à la date fixée pour le positionnement du conteneur sur son lieu de destination final.
- ❖ **Stationnements** : Les conditions de **franchise** restent les mêmes que sur le port de Bassens, soit **7 jours**. Le décompte des jours de stationnements débute à la date de déchargement du conteneur de la navette du 'Bordeaux Rail Shuttle' et s'arrête à la date de sortie du conteneur du terminal conteneur combiné de Bordeaux (Hourcade). Le montant des frais de Stationnement reste également le même que celui qui était appliqué sur Bassens.
- ❖ **Dédouanement** : La marchandise pourra être dédouanée soit sur le bureau du port de déchargement (Le Havre ou Fos-sur-Mer) via une déclaration IMA, soit sur le bureau de douane de Bassens (ou autre) impliquant l'émission d'une déclaration de transit qui permet de placer les marchandises tierces sous le régime du transit communautaire externe T1, jusqu'au lieu de dédouanement. Sur demande, MSC est en mesure de vous proposer ces prestations. A noter que la procédure de dédouanement par anticipation est possible sur les ports du Havre comme de Fos-sur-Mer, vous permettant une connexion rapide sur la première navette disponible. En effet, votre déclaration bascule automatiquement lors du 'Vu A Quai' du conteneur au déchargement. Les conditions de cette procédure doivent être vérifiées et validées avec votre déclarant et / ou bureau de Douane concerné.
- ❖ **Charges locales** : Les THC et charges locales applicables seront celles du port de déchargement, soit Le Havre ou Fos-sur-Mer (Disponibles sur simple demande).
- ❖ **Conteneurs Reefers / Hors Gabarit non acceptés** sur le Bordeaux Rail Shuttle. Nous consulter pour une proposition tarifaire alternative. **Conteneurs de Marchandises Dangereuses** : Nous consulter.
- ❖ Nous vous rappelons que **dans le cadre du transport ferroviaire de conteneur le poids marchandise maximum autorisé est de : 26.000 Kgs par conteneur** (sans la tare du conteneur). Pour un poids supérieur, nous consulter.

Pour toutes vos demandes concernant le MSC '**BORDEAUX RAIL SHUTTLE**', votre contact commercial habituel, ainsi que l'équipe de notre agence de Bordeaux-Mérignac demeurent à votre écoute.

Agence de Bordeaux- Mérignac : 05.57.92.66.00